



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Ville d'Angoulême / SARL 9ème Art+
Convention d'objectifs Année 2015**

DE20141117_5

Conseil municipal du 17 novembre 2014

Rapporteur :
Samuel CAZENAVE

Télétransmise à la Préfecture le 18 NOV. 2014
Affichée le 18 novembre 2014

L'an deux mille quatorze le dix sept novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 3 novembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme LAGRANGE à M. BONNEFONT
- M. PIERRE-JUSTIN à M. ELIE
- Mme GUINANDIE à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. BOUAZZA
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GARCIA

**Ville d'Angoulême / SARL 9ème Art+
Convention d'objectifs Année 2015**

Vie Culturelle
id : 622

Conseil municipal
17 novembre 2014

5

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

Depuis 1974, la Ville d'Angoulême, consciente de la responsabilité particulière que lui confère son rôle de premier partenaire, a toujours maintenu et même accru son soutien et sa participation au Festival International de la Bande Dessinée.

Fidèle à son engagement fondateur, convaincue de l'intérêt majeur pour notre territoire et son développement de la spécificité positive apportée par la bande dessinée et de la dynamique culturelle et économique engendrée par le Festival, la Ville souhaite rappeler son soutien et la force de son partenariat.

La participation à l'organisation de cet événement se traduit, non seulement par le versement d'une subvention de 542 600 euros mais également par la prise en charge de prestations en nature dont le montant valorisé est plafonné à 300 000 euros.

Afin que cette contribution puisse être mesurée à sa juste valeur et représenter, à l'égard des autres partenaires publics ou privés du festival, un engagement déterminé, exemplaire, une convention d'objectifs pourrait formaliser les actions de la Ville et de la Société 9ème Art+, organisateur de la manifestation en raison d'un contrat de concession signé avec l'association FIBD le 29 juin 2007 et pour une durée de 10 ans.

Aussi, je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
17 novembre 2014
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

